

VOUS ALLEZ BIENTÔT ACCOUCHER ?

Informations et conseils utiles
pour votre séjour à la Maternité



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Avant votre séjour

Assurance et prise en charge

Si vous n'êtes pas affiliée à une assurance LAMal (vous et votre bébé), veuillez vous renseigner auprès de votre caisse d'assurance pour la prise en charge financière de votre séjour ainsi que pour votre classe d'hospitalisation (commune, semi-privée ou privée).

Munissez-vous de votre carte d'assurée.

Quels sont les effets personnels à prévoir dès le 7^e mois ?

Pour la mère

- ▶ Affaires de toilette
- ▶ Slip en filet grande taille
- ▶ Pantoufles
- ▶ Chemise de nuit, robe de chambre
- ▶ Vêtements pour allaitement (avec ouverture sur le devant)
- ▶ Soutiens-gorge d'allaitement (prévoir une taille de plus qu'en fin de grossesse)
- ▶ Serviettes hygiéniques
- ▶ Chaussettes
- ▶ Stick à lèvres hydratant
- ▶ Eau en spray pour vous rafraîchir

Pour le bébé

- ▶ Body
- ▶ Brassière
- ▶ Pyjama
- ▶ Bonnet
- ▶ Chaussons ou chaussettes

Pendant et après votre séjour

Salle d'accouchement

Une seule personne (conjoint, proche...) est autorisée à vous accompagner dans la salle.

Chambres

Des armoires fermant à clés sont à votre disposition. Les HUG déclinent toute responsabilité en cas de vol ou perte de vos affaires personnelles. Evitez d'amener des sommes importantes d'argent et des objets de valeur à la Maternité.

Repas

Menus à la carte, petit-déjeuner à 7h30, déjeuner à 11h15, dîner à 18h.

Pendant votre séjour, les équipes soignantes sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions et vous donner les informations nécessaires pour faciliter votre retour à domicile (conseils en allaitement, remise en forme, reprise des activités, contraception, sexualité...).

Horaires des visites après la naissance

Les visites sont autorisées de 12h30 à 15h30 et de 18h30 à 19h30 (de 10h à 21h pour les pères). De 10h à 20h pour les patientes en privé ou semi-privé.

Etat civil


La déclaration de la naissance d'un enfant à l'état civil relève de la responsabilité des parents.


Une enveloppe contenant toutes les informations utiles est à votre disposition sur votre table de nuit.

L'état civil de la Ville de Genève détient une antenne dans les locaux de la Maternité, ceci vous permettra d'enregistrer votre enfant sans vous déplacer.

Office de l'état civil

Rue de la Mairie 37, 1211 Genève 6

 022 418 66 31 (déclarations naissances)

 022 418 66 32 (reconnaissance en paternité)

Votre retour à la maison

Votre retour à domicile est fixé après accord du gynécologue et du pédiatre, il a lieu avant 11h. La Maternité prend contact avec la sage-femme indépendante de votre choix et lui transmet les informations utiles à votre retour à domicile. Cette prestation devrait être couverte par votre assurance de base et nous vous laissons le soin de la contacter afin d'obtenir de plus amples informations.

Précision : si le libellé « enfant malade » figure sur votre facture, il fait simplement référence aux soins qu'il reçoit à sa naissance. Cette prestation est définie comme telle dans notre système de facturation.

En voiture

Pour sa sécurité, le bébé doit obligatoirement être attaché dans un siège-auto adapté à son âge, dos à la route, lors de chaque trajet en voiture, dès la sortie de la Maternité.

Informations pratiques

Maternité

☎ 022 372 68 16

Urgences obstétricales

☎ 022 372 42 36

Consultations prénatales

☎ 022 372 42 26

Préparation à la naissance (PAN)

➤ www.hug-ge.ch/pan

Bureau des déclarations de naissance (contact aux HUG)

☎ 022 372 63 92

Pour d'autres informations :

➤ www.hug-ge.ch/obstetrique

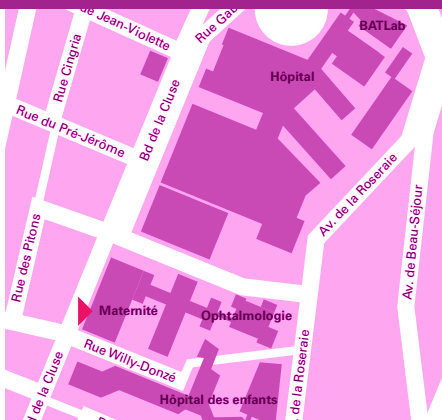
➤ www.hug-ge.ch/obstetrique/faq

Service d'obstétrique

Bd de la Cluse 30
1205 Genève

Accès

Tram 12 et 18
arrêt « Augustins »
Bus 35, arrêt
« Maternité-pédiatrie »



*Cette brochure a été réalisée par
le département de gynécologie et
d'obstétrique en collaboration avec
la direction de la communication.*